

## Crash du Rio-Paris : le parquet de Paris fait appel du non-lieu général pour Air France et Airbus



Le parquet vient de faire appel ce vendredi de la décision des juges d'instruction de ne pas poursuivre les deux sociétés.

Le parquet de Paris vient de faire appel de la décision des juges d'instruction d'ordonner un non-lieu pour Air France et Airbus dans l'enquête sur le crash du vol Rio-Paris.

Les juges d'instruction chargés de l'enquête ont ordonné ce jeudi un non-lieu général pour Airbus et Air France. Cette ordonnance de non-lieu n'était pas conforme aux réquisitions du parquet de Paris qui avait requis un procès pour Air France pour "*imprudence*" et "*négligence*".

Airbus et Air France ont été mis en examen en 2011 pour "*homicides involontaires*".

Le vol AF447 s'était abîmé dans l'océan Atlantique le 1er juin 2009. 228 passagers et membres d'équipage sont morts dans l'accident.